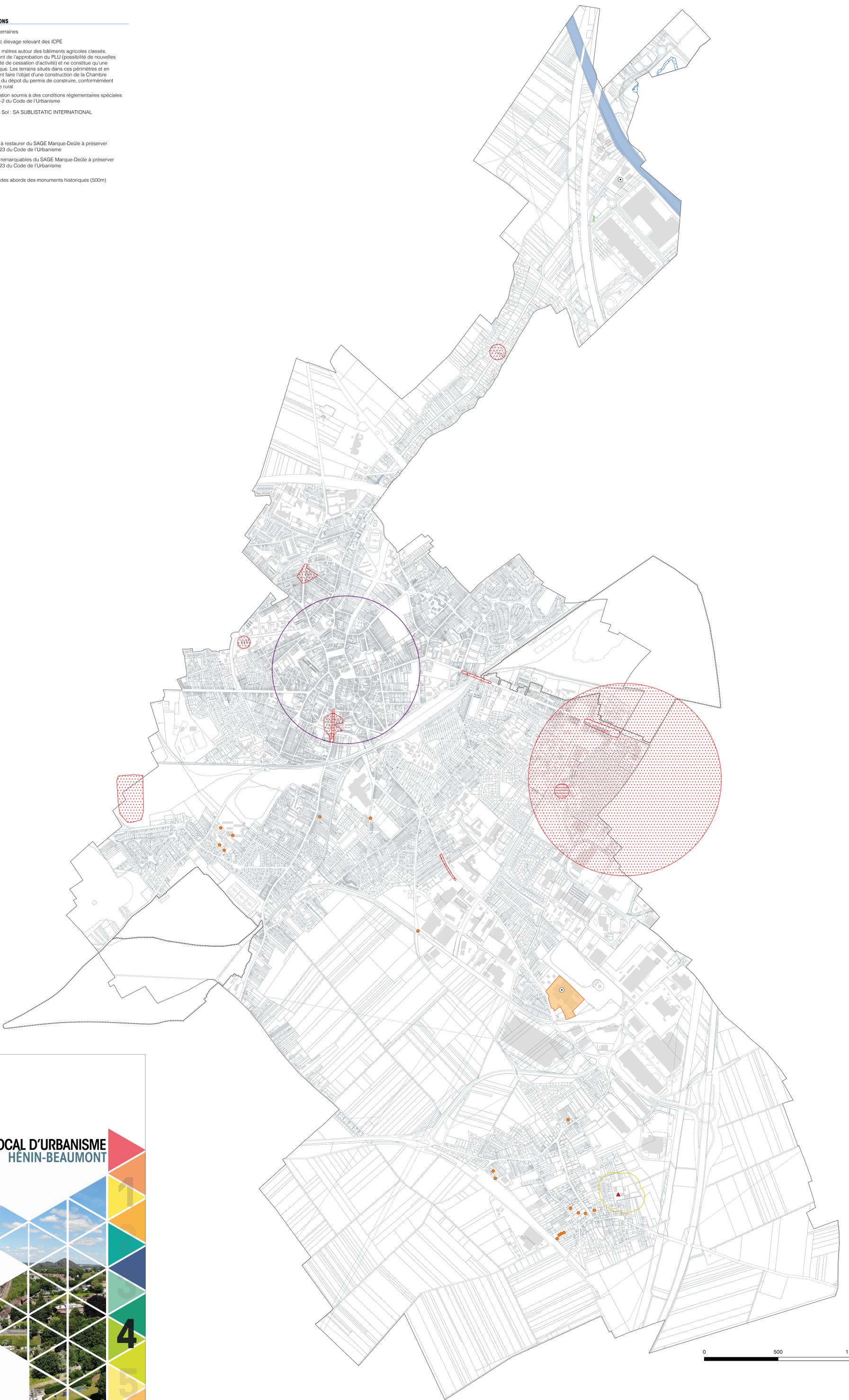


INFORMATIONS ET OBLIGATIONS

- Cavités ou carrières souterraines
- ▲ Exploitation agricole avec élevage relevant des ICPE
- Périmètre évolutif de 100 mètres autour des bâtiments agricoles classés. Il a été dessiné au moment de l'approbation du PLU (possibilité de nouvelles constructions ou possibilité de cessation d'activité) et ne constitue qu'une représentation schématique. Les terrains situés dans ces périmètres et en zone constructible devront faire l'objet d'une construction de la Chambre d'Agriculture au moment du dépôt du permis de construire, conformément à l'article L111-3 du code rural
- ▨ Secteur à risque d'inondation soumis à des conditions réglementaires spéciales au titre de l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'information du Sol : SA SUBLISTATIC INTERNATIONAL
- Site BASOL (ponctuel)
- Site BASOL (surfacique)
- ▨ Zones humides avérées à restaurer du SAGE Marque-Deûle à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Zones humides avérées remarquables du SAGE Marque-Deûle à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques (500m)

- Espaces en eau
- Bâti
- Parcellaire



**PLAN LOCAL D'URBANISME
HENIN-BEAUMONT**

**ANNEXE
RÈGLEMENT
GRAPHIQUE**
Plan d'Informations
et Obligations Diverses
(PIOD)

ÉCHELLE : 1/8 000

REVISION PLU PRESCRIT PAR DOMILE : 12 avril 2019

PLU ARRÊTÉ PAR DOMILE : 15 juillet 2021

PLU APPROUVÉ PAR DOMILE :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
Le Maire

